Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025099-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 16

Arrivé(s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2025.099

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Adrien MOREAU (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.093) et Marie-Agnès GENDRON (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.091).

Absents excusés : Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Sophie ELUDUT (Pouvoir à Sylvie FONTAINE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Prescillia DREAN, Virgile HOUTIN (Pouvoir à Yannick LEGOURD).

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

Lotissement des Rondines – Vente du lot n° 28

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025.032 du 1er avril 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession au profit de VIABILIS Aménagement de la parcelle cadastrée A n° 1243 – rue de la Courbe, d'une surface de 8 843 m². Cette cession intervient dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 30 lots sur les terrains cadastrés A n° 364 et A n° 1243, dénommé « Lotissement des Rondines ».

L'offre d'achat de VIABILIS Aménagement, datée du 31 mars 2025, et acceptée par délibération n° 2025.032 du 1er avril 2025, prévoyait l'obligation pour VIABILIS de viabiliser 6 terrains, d'une surface globale d'environ 2 371 m², identifiés par les lots 21, 22, 23, 28, 29 et 30, ainsi que leur revente au profit de la commune aux conditions suivantes :

N° lot	Surface 1au	Surface zone N	Surface globale	Prix net vendeur ttc pour la commune
21	306	327	633	77 400 €
22	198	150	348	46 000 €
23	258	195	453	59 500 €
28	287	0	287	43 000 €
29	294	0	294	44 000 €
30	356	0	356	53 500 €
			2371m²	323.400€

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025099-DE

Considérant le mandat de vente sans exclusivité signé avec l'office notarial « TRENTE-CINQ Notaires »,
Considérant la réservation reçue par l'office notarial « TRENTE-CINQ Notaires », du lot n° 28 par Monsieur et Madame Mickaël et Isabelle MARTINE, demeurant à SAINT-SENOUX - Les Haies,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession du lot n° 28 pour une contenance de 287 m² à Monsieur et Madame Mickaël et Isabelle MARTINE au prix net vendeur de 43 000.00 €.
- De l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération, notamment le compromis de vente et l'acte notarié qui seront établis par Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ.
- D'acter que l'ensemble des frais liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 12 décembre 2025

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Valérie DUVAL

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr